République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Recu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID: 023-200067189-20221018-20221007-DE

2022/10/07

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 octobre 2022 - Délibération n° 2022/10/07

Objet: SIGNATURE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS REGION 2023-2025.

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 11 octobre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: COTICHE Thierry — DESLOGES Georges — DUBOUIS Sandrine — SARTY Denis — SIMON-CHAUTEMPS Franck — ESCOUBEYROU Luc — POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène — MALIVERT Jacques — SUCHAUD Michelle — GARGUEL Karine — BOSLE Alain — LAGRAVE Annick — GAUTIER Laurent — MAGOUTIER Gérard — DESSEAUVE Nadine — CLOCHON Bruno — DUBREUIL Raymond — BERTELOOT Dominique — DUGAY Jean-Pierre — LANDREVIE Laurence — MEYER Christian — MOREAU Jean-Claude — BUSSIERE Jean-Claude — RABETEAU Raymond — PAROT Jean-Pierre — ROYERE Joël — SALADIN Christine — COUCAUD Thierry — LAROCHE Michel — POITOU Delphine — LAINE Joël — GRENOUILLET Jean-Yves — LAGRANGE Serge — DERIEUX Nicolas — SAINT-GEORGES Bruno — DEFEMME Catherine — NOURRISSEAU Pierre-Marie — GAUDY Sylvain — PICOURET Michel — PATAUD Annick — CAILLAUD Monique.

<u>Etaient excusés</u>: BOUDEAU Philippe — FAURE Josette — SPRINGER Liliane — RIGAUD Régis — FINI Alain — FLOIRAT Myriam — BENABDELMALEK Clément — PARAYRE Régis — FERRAND Marc — SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel — FOURIGNON Vincent — PAMIES Jean-Michel — TROUSSET Patrick — GAILLARD Thierry — DUGUET Pierre — LAPORTE Martine.

Pouvoirs:

- 1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
- 2. Mme FAURE Josette donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
- 3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
- 4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
- 5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
- 6. M. BENABDELMALEK donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
- 7. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
- 8. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
- 9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. DUBREUIL Raymond
- 10. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain

<u>Suppléance</u>: Mme LANDREVIE Laurence remplace M. PARAYRE Régis – M. SAINT-GEORGES Bruno remplace M. Jean-Michel PAMIES – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOREAU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	41	51			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
51	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 21/10/2022

Vu la délibération n°20220801 du Conseil communautaire en date du 30 août բնություն la prép 📻 뜴 💬 🛒 côtés du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois, du contrat de développeme 1 102 023-200067189-20221018-20221007-05

Nouvelle-Aquitaine 2023-2025 et la nouvelle programmation des dispositifs européens LEADER et FEDER Objectif Stratégique n° 5 du territoire Sud Creusois, validant le fait que le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois assure le portage de l'élaboration de la candidature à l'appel à candidatures volet territorial des fonds européens 2021/2027 pour le territoire du Pays Sud Creusois, et désignant le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois comme structure porteuse du GAL Sud Creusois qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021/2027 (sous réserve que celle-ci soit retenue par l'autorité de gestion dans le cadre de l'appel à candidatures ;

M. Le Président rapporte les attendus de la Région Nouvelle-Aquitaine :

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Ce contrat, d'une durée de 3 ans, sur la période 2023-2025, serait signé par les EPCI concernés, le syndicat mixte du Pays Sud Creusois et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique. Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

Centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, le Contrat de développement et de transitions vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Ce contrat comporte notamment :

- Une synthèse du diagnostic territorial.
- La stratégie du territoire Pays Sud Creusois :
 - Axe 1: S'appuyer sur les atouts agricole, sylvicole, naturel, culturel, patrimonial et social pour bâtir, promouvoir une économie locale répondant aux besoins de tous pour aujourd'hui et pour demain
 - -sous axe 1 : Créer de la valeur ajoutée et des filières durables et locales autour de l'agriculture, du bois, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et de l'économie sociale et solidaire. Soutenir les projets de relocalisation, de collaboration, de tiers lieux. Favoriser la transition énergétique du territoire.
 - -sous axe 2 : Développer, diversifier les métiers du résidentiel, de la santé et du soin aux personnes.
 - -sous axe 3 : Développer une véritable stratégie touristique et du loisir de plein air durables.
 - -sous axe 4 : Anticiper, adapter l'offre de formation aux besoins actuels et futurs. Les modalités de gouvernance, de communication et d'évaluation.
 - Axe 2 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques
 - -sous axe 1 : Dynamiser les centres bourgs, créer/maintenir des commerces de proximité, des espaces communs et des services collectifs.
 - -sous axe 2 : Restaurer, préserver la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire. Valoriser, promouvoir sa qualité de vie. Tendre vers le zéro déchet.
 - -sous axe 3 : Permettre une offre de logements qualitative, suffisante, sobre en énergie et durable.
 - -sous axe 4 : Promouvoir le territoire. S'appuyer sur les initiatives locales et innovantes, les réseaux d'acteurs pour diffuser une image positive.
- Le plan d'actions pluriannuel comprenant à ce jour pour Creuse Sud-Ouest les projets transmis au Pays Sud Creusois:

	Envoyé en préfecture le 21/10/2022				
	Reçu en préfecture le 21/10/2022				
Coûts prévisionnels	Publié @bservations ====				
	Etoffer IDF 023-200067189-20221018-20221007-DE				
	fruitiers et petits fruits produits de				
72 828 €	manière agroécologique et proposer les				
	plantes permettant de soigner les arbres				
	sans produits de synthèse.				
1 345 644 €	Projet démarré en 2022				
274 282 €	Projet démarré en 2022 - AMI Innovation sociale, ARS et culture, volet action artistique				

Revitalisation centre-bourg

Ce projet s'inscrit dans l'idée de

Accueil nouvelles populations

développer le locatif, en accueillant de

éco-responsables. Il redynamisera le centre bourg et la vie associative

nouvelles personnes dans des bâtiments

Le soutien à l'ingénierie :

Intitulé des fiches et maîtres d'ouvrage

La Pépinière du Bourg : création d'une éco-pépinière par la SCEA de M Lionel

Construction de 2 cliniques vétérinaires à

psychique et/ou porteuses d'un handicap par l'association La Brousaille /St Martin

Dynamisation et revitalisation du bourg

Accueil de personnes en difficulté –

Rénovation d'un logement communal

commune de St Martin Château

Développement d'un lieu de création artistique et d'accueil, spécialisé dans l'accueil de personnes en souffrance

LUQUET

Château

de Maisonnisses

Ahun et Bourganeuf

Intitulé des postes	Répartition PSC/CC CSO/CC CGS	Observations
Chef de projet territorial Taux intervention maxi 50% Pour 0.5 ETP Dépenses éligibles maxi 25 000€	-0,5 ETP Pays Sud Creusois	Poste opérationnel
Ingénierie Thématiques (2 ETP) Taux intervention maxi 50% par ETP Dépenses éligibles maxi 50 000€	-1 ETP (0.5/EPCI) chef emploi économie formation -1 ETP (0.5/EPCI) Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité	Organisation permettant aux 2 intercommunalités de bénéficier de financements, sur un temps complet d'animation, dans un souci de proximité des interventions (EPCI = pilotes de la compétence « développement économique »).
Soutien à l'animation de l'approche territoriale des fonds européens : 0.25 ETP – Maxi : 10 000 euros	-0,25 ETP Pays Sud Creusois	Suivi programme LEADER et FEDER à créer

353 971 €

420 000 €

En cours de

chiffrage

S'agissant de l'échéancier : après délibérations des EPCI et du comité syndical du Pays Sud Creusois, le Conseil régional doit se prononcer au cours de sa séance plénière du mois de décembre 2022

A l'issue de cet exposé et les Conseillers communautaires ayant été destinataires du projet de contrat et de ses annexes;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- → Approuve les termes du contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine.
- → Autorise M. Le Président à signer ledit contrat.
- → Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

SLO

Fait et délibéré les jour et mois et Diographies de la signature suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.

